

Comment réduire les déchets en Indre et Loire

Toutes stratégies de gestion ayant un caractère environnemental comme l'eau, les déchets, le climat, ... doivent s'analyser à partir de la crise écologique et de son caractère d'irréversibilité, seul deux indicateurs permettent d'étudier toute stratégie, « **les empreintes écologiques et empreintes carbonées** ». En conséquence, pour la gestion des déchets la seule stratégie est la réduction de la consommation matérielle et énergétique.

Concernant la valorisation énergétique, il est aussi aujourd'hui acté par tous et les études de cycle de vie le montrent, que l'énergie directement issue de déchets par des procédés liés à **l'incinération ou à combustion**, est la plus **mauvaise des solutions**, sans compter les effets négatifs sur l'homme et l'environnement. Si ils existent, ces procédés seront donc à retirer de tout système de gestion des déchets.

Conformément à ces principes, « **l'objectif ZERO Déchet** » propose une approche globale de réduction de la quantité de déchets produits, de promouvoir la récupération de matière, d'adapter les capacités d'élimination des déchets aux besoins, et de minimiser les impacts des installations sur la santé et l'environnement

Pour la période du PPGDND*, c'est-à-dire la prochaine décennie, en tenant compte de la crise écologique et de son caractère d'irréversibilité, nous devons fixer un certain nombre d'objectifs limités et mettre **RAPIDEMENT** en place les moyens pour y parvenir :

Une gestion des déchets adaptée aux enjeux.

Réduire à la source.

Malgré les efforts effectués ces dernières années, il est nécessaire d'inciter tous les acteurs économiques de notre département à réduire et mieux trier leurs déchets générés.

Il est aussi nécessaire d'accompagner et d'éduquer les citoyens sur leurs comportements et leurs modes de vie et de consommation.

Récupérer plus et mieux Recycler.

L'objectif est de doubler le taux de récupération suite au tri à la fin du plan. Le but est de mieux valoriser la matière, il faut, en premier lieu, définir les produits y compris de petite taille, comme le carbone organique, les métaux, les différents plastiques, qui vont être privilégiés en dehors du verre et des papiers, pour lesquels le taux de récupération devra être amélioré.

Pour les DAE*, l'entreprise doit éliminer ses déchets banals conformément aux dispositions générales du Code de l'environnement, et doit éviter tout risque de nuisance pour l'environnement et pour la santé humaine. L'entreprise reste responsable du devenir de ses déchets jusqu'à leur élimination et doit être en capacité d'en apporter la preuve.

En aucun cas ces déchets ne devront être brûlés, comme malheureusement cela est encore trop constaté.

Actions proposées.

- Actions fortes auprès de l'activité économique envers la réduction des emballages, l'éco conception et l'engagement à l'iso 14000.
- Actions auprès de la restauration collective pour éviter le gâchis, diminuer les rations pour moins jeter.
- Communication sur des modes de consommation et des comportements moins générateurs de déchets, comme la consommation de proximité, des achats en vrac en gros, concevoir un Caddie Malin, ...
- Mettre en place sur les zones commerciales des bennes récupératrices accessible aux consommateurs, pour y déposer les emballages superflus
- Généraliser auprès des professionnels du recyclage la valorisation matière comme films plastiques, petits plastiques, petits métaux comme l'alu, les papiers et cartons de moyenne et petite taille, etc.

Une gestion des déchets adaptée aux enjeux.

Déchèteries et apport volontaire.

Dans le même esprit que le recyclage, il est indispensable d'augmenter et de faire évoluer par rapport à l'existant, les lieux et les moyens d'apport volontaire. Ces lieux devront accepter plus de types de matières, intégrer plus de séparation des déchets dans le but de mieux valoriser les matières.

Projet de territoire.

Pour mieux organiser et mutualiser les différents modes de traitement et avoir une meilleure adéquation entre eux sur le département, il est nécessaire d'en avoir une vision globale. Regrouper les syndicats de l'Indre et Loire semble être une voie intéressante, mais leur coordination est primordiale pour en assurer une harmonisation efficace tant économiquement qu'au niveau des objectifs à atteindre.

Communiquer.

Communiquer sur les déchets, c'est avant tout échanger et informer sur une politique de réduction et de tri, mais aussi sur un mode de vie à adopter tant individuel que collectif. C'est également annoncer les modifications, les créations, des moyens mis en place ainsi que les actions menées et à mener. Comme il y a urgence, les déchets doivent intégrer la conscience individuelle, professionnelle et collective.

Actions proposées.

- Agir auprès des municipalités pour faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets comme le Code de l'environnement le prévoit.
- Adapter et développer la collecte sélective sur l'ensemble du département.
- Encourager les recycleries et les ressourceries
- Encourager la consigne et la réutilisation du verre.
- Pour mieux valoriser, collecter par apport volontaire, les tissus, séparément les différents types de plastiques et de métaux, les mousses polyuréthanes et polystyrènes, ...
- Organiser périodiquement des forums, des rencontres, des débats, des visites, des formations sur les lieux de consommation, de traitement des déchets, en zones urbaines et rurales, pour les citoyens, les collectivités et syndicats, autour du thème des déchets.

Restauration des sols agricoles.

Le Carbone organique.

Sur l'Indre et Loire, les besoins de l'agriculture, y compris l'agriculture biologique, en matière organique, communément appelé compost, sont non seulement nécessaires mais attendus.

Pour nourrir les plantes, l'agriculture conventionnelle a encore aujourd'hui recours aux apports extérieurs, azote (N), phosphore (P), potassium (K) utilisant des ressources fossiles et générateur de GES*. Aujourd'hui, la restructuration des sols agricoles est de plus en plus pratiquée et pour obtenir un sol nourricier il est entre autres, indispensable de lui apporter du carbone organique.

Un schéma de traitement de la poubelle grise comme des plateformes de compostage, TMB* avec ou sans récupération de méthane, doit produire le compost de qualité que notre agriculture locale a besoin. Ce compost doit répondre non seulement aux normes actuelles, mais surtout à celles en devenir.

Pour les TMB, l'ADEME, mettait en 2010 en garde les collectivités quant à l'opportunité de réaliser ce type d'ouvrage car une directive européenne allait considérer les déchets sortants de ce type de machine comme des déchets résiduels et non des composts.

Actions proposées.

Mettre en place un plan départemental de la matière organique et,

- Déterminer, combien de plateformes de compostage il faut encore réaliser ?
- Combien de composteurs individuels faut-il encore distribuer ?
- Combien de composteurs collectifs de proximité dit de quartier faut-il expérimenter ?
- Dans le but d'obtenir une meilleure qualité de compost, il faut expérimenter en plusieurs endroits, une collecte séparative des déchets organiques, tant pour l'habitat individuel que pour l'habitat collectif.

Capacités des traitements des Ordures Ménagères Résiduelles.

Mieux connaître pour mieux gérer.

Dans une mise en place d'une politique de réduction des déchets résiduels et des DAE*, il est nécessaire de beaucoup mieux les connaître.

Pour améliorer les différents procédés de réduction, de valorisation, de tri, de transformation et de traitement, il faut mettre en place un certain nombre d'indicateurs.

- Contrôler périodiquement la quantité de déchets résiduels collectés par zone de ramassage et en établir un rapport détaillé.
- Contrôler périodiquement par échantillonnage et par zone de collecte, le contenu des bennes et en établir un rapport détaillé des différents types de déchets.
- Contrôler périodiquement par échantillonnage les refus de tri des différentes usines de tri et en établir un rapport détaillé des différents types de déchets.
- Recenser et contrôler périodiquement les quantités et les types de déchets provenant des activités économiques.

Puis, mettre en place une analyse et une politique d'amélioration de toutes les filières, l'objectif étant de réduire la quantité de déchets résiduels à traiter.

Un ou plusieurs points annuels d'avancement seront nécessaires pour évaluer les orientations et actions à mettre en place.

Actions proposées.

- Mettre en place un « Plan de réduction de la poubelle grise » en s'inspirant de la méthode d'amélioration continu.
« Mieux connaître les déchets c'est mieux les gérer. »
- Installer au niveau départemental, une entité pluridisciplinaire de travail, qui périodiquement analysera les données et proposera des actions d'amélioration à mettre en place.

Capacités des traitements des Ordures Ménagères Résiduelles.

Réversibilité des CET*

Les outils existants de gestion des ordures ménagères résiduelles (CET de Sonzay et de Chanceaux-près-Loches), de capacité définie à 150 000T et ayant comme date de fin d'exploitation respective 2024 et 2033, ne varieront plus.

Envisager une réversibilité permettrait d'allonger la durée de vie de plusieurs décennies (2 à 3 probablement). Il faut donc bien envisager dans le cadre du plan, d'ouvrir les premiers casiers à Sonzay, créés en 1985 et ceux qui fonctionnent en bioréacteur à Chanceaux-près-Loches créés en 2008.

Actions proposées.

- Expérimenter plusieurs fois la réouverture de casiers de CET et rechercher les bonnes méthodes de traitement afin de recycler et diminuer la quantité des déchets résiduels.
- Expérimenter après séparation des matières valorisables, le compactage des déchets résiduels.

Coûts individuels et collectifs liés aux Ordures Ménagères Résiduelles.

Contrôle des coûts

Malgré les efforts réalisés par tous, les prix individuels et collectifs ne cessent d'augmenter. Des réflexions doivent donc être menées, pour qu'un contrôle des coûts soit mis en place.

Cet outil de contrôle devra servir à prendre des orientations de réduction des coûts tout en tenant compte des critères environnementaux.

Plusieurs propositions ont déjà été faites comme, « la pesée embarquée, la mutualisation des moyens de collectes et de traitement, le regroupement de syndicats pour mieux gérer, etc. ».

Des propositions moins dans l'air du temps comme réintégrer en régie (intercommunautaires, départementales) tout ou partie de la collecte et du traitement des déchets ce qui nous permettrait de ne plus payer la part des actionnaires sans cesse en augmentation, mais aussi, abandonner tout projet à contre courant environnemental comme celui de la continuité de l'incinérateur du smictom du chinonais.

Ces actions nous permettraient d'obtenir un budget dédié à l'équilibre et l'équité de la balance économique.

Actions proposées.

- Mise en place d'un outil d'analyse et de contrôle des coûts individuels et collectifs liés à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles.

- Création d'un comité pluridisciplinaire de suivi des coûts individuels et collectifs liés à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

* PPGDND : Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

* GES : gaz à effet de serre

* TMB : usine de Tri Mécano Biologique

* DAE : Déchets d'Activités Economiques

* CET : Centre d'Enfouissement Technique